



ABSTRACT PROJET D'ÉTABLISSEMENT

EHPAD Notre Dame-Saint Joseph

2016-2020

Table des matières

I. LES SOURCES DU PROJET D'ETABLISSEMENT.....	3
II. 1. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT.....	3
1.1 L'établissement au sein d'un groupe associatif.....	3
1.2 Son identité.....	4
1.3 Sa capacité d'accueil.....	4
1.4 Sa situation et son environnement.....	4
1.5 Ses locaux.....	5
III. 2. DE L'HISTOIRE A L'AVENIR.....	5
2.1 La richesse de l'histoire.....	5
2.2 Les perspectives d'avenir.....	6
IV. 3. UNE PHILOSOPHIE ET DES VALEURS.....	6
3.1 Des valeurs à partager.....	6
V. 4. LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT.....	6
4.1 Accompagner dans un lieu de vie.....	6
4.2 Prévenir et soigner.....	7
4.3 Partager ses connaissances.....	8
VI. 5. LES USAGERS.....	8
5.1 Qui sont les usagers ?.....	8
5.2 Les besoins des usagers.....	8
5.3 La satisfaction des usagers.....	9
VII. 6. LE PILOTAGE DE LA STRUCTURE : UN DEVELOPPEMENT DURABLE.....	9
6.1 La politique générale : excellence et efficacité.....	9
6.2 Les ressources humaines : humanisme et compétence.....	9
6.3 Une stratégie au plus proche des besoins.....	9
VIII. 7. DES PRESTATIONS DE QUALITE : UNE AMELIORATION CONTINUE.....	10
7.1 La démarche du projet : étapes et dispositif.....	10
7.2 Les axes du projet : appliquer les bonnes pratiques.....	10
IX. 8. NOS PARTENAIRES : UN SUPPORT AU QUOTIDIEN.....	14
X. 9. REGLEMENTATION.....	15

PREAMBULE

LES SOURCES DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le service est une transaction qualitative entre une institution et une personne physique ou morale. Ce service s'exprime dans nos établissements, en termes de **réponses à des attentes et à des besoins**.

Le **projet d'établissement** est un document de base définissant les principaux **objectifs et priorités** et déterminant les **mesures et moyens** nécessaires à leur réalisation.

Il définit les objectifs en matière de coordination, de coopération, d'évaluation des activités, de la qualité des prestations, ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement.

Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans, après consultation du Conseil de la Vie Sociale¹ et validation par le Conseil d'Administration de l'Association.

Construire un projet d'établissement, c'est construire un avenir à plus long terme, un avenir qui place la personne âgée dans un temps de vie qu'elle va partager avec l'ensemble des résidents.

Il s'agit de proposer un accompagnement à la fois hôtelier, médical, paramédical, psychologique, social, spirituel, moral et éthique aux personnes âgées qui rencontrent des difficultés liées à des pertes d'autonomie tout en maintenant voire en développant à tout niveau, le lien social.

1. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 L'établissement au sein d'un groupe associatif

Le Groupe Saint Sauveur est une Association à but non lucratif créée en avril 1999 qui a pour objet de gérer les établissements issus de la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur en Alsace. Nommée Fédération Saint Sauveur à sa création, elle a pris le nom de « Groupe Saint Sauveur » en 2008. Longtemps, ses établissements (cliniques - maisons de personnes âgées, maisons d'enfants...) ont été gérés par les religieuses qui en assumaient toute la charge, aidées de quelques collaborateurs. En créant cette Association, la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur souhaitait ainsi pérenniser les œuvres en les regroupant sous une même entité associative.

À ce jour, le Groupe Saint Sauveur compte 9 établissements en Alsace dont le Pôle de Gériatrie. Ses activités représentent 450 lits sanitaires et médico-sociaux, 300 places d'accueil pour enfants et adultes handicapés. Il emploie près de 600 salariés.

¹ En référence à l'article L311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles

1.2 Son identité

1.2.1 Fiche signalétique

L'EHPAD Notre Dame - Saint Joseph est un établissement gériatrique qui soigne et accompagne des personnes âgées au sein de deux unités :

- un établissement de 54 lits à Oberbronn, la « Maison Notre Dame » dont 24 lits anciennement en Unité de Soins de Longue Durée (USLD) ;
- un établissement de 82 lits à Niederbronn-les-Bains, la « Maison Saint Joseph ».

1.3 Sa capacité d'accueil

L'EHPAD Notre Dame – Saint Joseph comprend 145 lits autorisés, avec 136 lits exploités: 54 lits à Notre Dame à OBERBRONN et 82 lits à Saint Joseph à NIEDERBRONN-LES-BAINS. Les travaux d'extension et d'humanisation entamés au printemps 2014 sur le site de Saint Joseph permettront d'exploiter au 1^{er} janvier 2017 la totalité des 145 lits autorisés. Ce projet, dans l'Unité de Vie Protégée (U.V.P.), dédiera 12 lits aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées. Il permettra d'ouvrir un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places au service des résidents des deux sites.

1.4 Sa situation et son environnement

1.4.1 La Maison Saint Joseph à Niederbronn-les-Bains

L'EHPAD est installé dans les murs historiques de la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur. Installé en plein centre-ville, en proximité directe des commerces, de la place des Thermes (avec son marché hebdomadaire), du parc du Casino. Sa situation lui permet de nombreuses sorties à pied.

L'EHPAD est accessible par le train et en bus. De nombreuses places de parkings sont disponibles devant ou à proximité de l'EHPAD.

1.4.2 La Maison Notre Dame à Oberbronn

Cet établissement est adossé à une forêt de châtaigniers et de sapins sur les contreforts des Vosges du Nord, un magnifique parc arboré et entretenu de 2 ha offre une vue exceptionnelle sur la Plaine d'Alsace jusqu'à la Forêt Noire. L'espace extérieur est accessible ; une zone spécifique est dotée d'une installation 'anti-errance' protégeant les personnes désorientées. Un parking public se situe en face de l'établissement. L'établissement est accessible par le bus. Une gare se situe à environ 3 kilomètres.

1.4.3 L'environnement géographique et géo-institutionnel

Niederbronn-les-Bains et Oberbronn sont deux communes françaises situées dans le département du Bas-Rhin (67), dans la future Région ALCA : Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne au sein du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Espacées que de 3,5 kilomètres, elles se situent proche de l'Allemagne et des forêts vosgiennes à une quarantaine de minutes en voiture des principales communes du territoire (Wissembourg, Saverne, Ingwiller, Haguenau, Strasbourg).

Les principaux services hospitaliers se situent à Haguenau, Strasbourg et dans une moindre mesure à Ingwiller, avec l'hôpital du Neuenberg : ces trois hôpitaux, tout comme les consultations de nombreux spécialistes, se situent aussi dans une distance « point de départ/point d'arrivée » équivalente à une quarantaine de minutes.

1.5 Ses locaux

1.5.1 La Maison Saint Joseph à Niederbronn-les-Bains

Un projet visant à réhabiliter le site de la Maison Saint Joseph est en phase d'exécution permettant :

- de proposer 93 chambres (de 21 m² en moyenne) avec douche et sanitaires adaptés et individuels ;
- de créer 12 lits d'Unité de Vie Protégée et 14 places de Pôle d'Activités et de Soins Adaptés ;
- de créer des locaux d'activités pour les animations et une nouvelle salle de restaurant avec foyer restaurant ouvert sur l'extérieur ;
- de créer les locaux communs et techniques indispensables à une bonne prise en charge de la dépendance.

1.5.2 La Maison Notre Dame à Oberbronn

Nombre de lits (en 2015) : 54	Superficie des chambres (sanitaire inclus) : Chambres simples (en moyenne) : 21,5 m ² Chambres doubles (en moyenne) : 24,4 m ²
Nombre de chambres simples : 34	
Nombre de chambres doubles ou communicantes : 10	
Nombre d'appartements : 0	
Chambres climatisées : salle à manger et salle de séjour	
Chambres équipées de signal d'appel : toutes avec phonie	
L'établissement propose des chambres d'hôtes : oui (à la Maison d'Accueil adjacente)	

2. DE L'HISTOIRE A L'AVENIR

2.1 La richesse de l'histoire

La Maison Saint-Joseph est un établissement d'origine congréganiste. Cette congrégation a été créée par Sœur Elisabeth EPPINGER², devenue Mère Alphonse Marie en religion. En devenant religieuse, elle souhaitait avec des consoeurs venir en aide aux malades, aux pauvres, recueillir des orphelins et leur offrir une éducation. La Maison Saint Joseph représente le berceau de la Congrégation en 1849. Le bâtiment principal date de 1852. Dès 1857, le siège de la Congrégation a été transféré à Oberbronn.



EHPAD Saint Joseph à Niederbronn-les-Bains

2.2 Les perspectives d'avenir

A partir des données de la matrice Forces/Risques de l'évaluation interne et des attentes et besoins des personnes accueillies, l'EHPAD Notre Dame – Saint Joseph peut mettre en avant sa stratégie, ne reposant que sur l'**attractivité** de l'établissement lié à l'**excellence** de son projet de vie et projet de soins.

Avec la richesse du passé comme tremplin, nous nous projetons vers l'avenir et cherchons à :

1. Préserver des animations de qualité et en quantité, tout en préservant le personnel salarié de la sur-activité et de ses conséquences psychologiques et physiques ;
2. Disposer d'équipes de professionnels motivés, suffisamment formés et visant des pratiques professionnelles bienveillantes, adaptées, renouvelées en fonction des avancées de la recherche ;
3. Fédérer les compétences multiples des professionnels, des religieuses, des familles et des bénévoles, en les entraînant dans une démarche commune d'animation, issue d'une vision partagée.

3. UNE PHILOSOPHIE ET DES VALEURS

3.1 Des valeurs à partager

Les valeurs qui sous-tendent le projet d'établissement de l'EHPAD Notre Dame – Saint Joseph s'inspirent des Chartes suivantes :

- La Charte du Groupe Saint-Sauveur ;
- La Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie ;
- La Charte des Droits et Libertés de la Personne Âgée dépendante ;
- La Charte de la Personne Âgée en institution ;
- La Charte des Établissements d'origine congréganiste hébergeant des religieux et des religieuses élaborée par les responsables des congrégations (C.S.M) du Diocèse de Strasbourg.



EHPAD Notre Dame à Oberbronn

4. LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

4.1 Accompagner dans un lieu de vie

4.1.1 Le cadre du projet de vie

Notre projet est insuffler convivialité, bonne humeur et joie de vivre. Le projet de vie inscrit ainsi l'animation autant dans les intentions que dans les attentions que l'on porte au résident. Il demande aussi que les personnes âgées puissent évoluer dans un cadre sécurisant, vivifiant, agréable et de qualité. L'hôtellerie et le service de maintenance jouent ici un rôle d'importance : pouvoir continuer de goûter, de prendre plaisir à se restaurer, de bénéficier d'une cuisine adaptée.

Voir, entendre, savourer, sentir et ressentir, s'élever, participer... autant d'aspects de vie que nous voulons préserver dans le respect inconditionnel des choix de la personne.

4.1.2 La structure du projet de vie

Le projet de vie de l'EHPAD Notre Dame - Saint Joseph est ambitieux. Il est central et demande une organisation et une coordination importante entre les différents projets principaux qui le composent :

Projets thématiques	Missions
Animation	Favoriser le maintien de la vie sociale, créer de l'émotion et de l'enthousiasme par des activités de loisirs adaptées. Répondre aux attentes d'une spiritualité qui donne sens à la vie, en proposant un cadre et une organisation adaptée. Fédérer le soutien et l'engagement des familles et des bénévoles.
Hôtellerie-Restauration	Favoriser un environnement accueillant et une ambiance propice au bien-être, faciliter la vie quotidienne des personnes accueillies, offrir un service d'hébergement et de restauration de qualité.
Technique-Maintenance	Favoriser un environnement sécurisé et sécurisant, adapté et accueillant.

4.2 Prévenir et soigner

4.12.1 Le cadre du projet de soins

Le projet de soins, défini par l'équipe soignante et le médecin coordonnateur, précise les modalités d'organisation des soins au sein de l'établissement en fonction de l'état de santé des résidents, ainsi que les modalités de coordination des divers intervenants. Le projet de soins de l'établissement Notre Dame – Saint Joseph repose sur une théorie du soin. (cf. la théorie du caring développée par Jean Watson).

4.1.2 La structure du projet de soins

Projets thématiques	Missions
1. Médecine et pharmacie	1.1 Coordonner les soins et l'ensemble des professionnels de santé intervenant auprès des personnes accueillies.
	1.2 Délivrer les médicaments.
	1.3 Garantir la qualité et la mise en œuvre des protocoles médicaux ainsi que de la réglementation en vigueur.
	1.4 Apporter des éclairages, délivrer des informations médicales et thérapeutiques.
2. Soins infirmiers³ et de nursing	2.1 Apporter des soins techniques en lien avec le médecin coordonnateur et le ou les médecins traitants de personnes âgées accueillies.
	2.2 Mettre en œuvre des soins de confort et de bien-être auprès des personnes âgées accueillies.

³ L'article L.473 du Code de la Santé Publique précise qu' « est considéré comme exerçant la profession d'infirmier ou d'infirmière, toute personne qui, en fonction de ses diplômes, donne habituellement des soins sur prescription médicale ou bien en application du rôle propre qui lui est dévolu ».

3. Approche thérapeutique	3.1 Apporter une écoute, un appui en termes de réflexion, de prise de distance, d'analyse aux professionnels qui interviennent auprès des personnes âgées accueillies.
	3.2 Apporter une écoute, un appui psychologique aux personnes âgées en grande difficulté/fin de vie et à leurs familles.

4.3 Partager ses connaissances

Une organisation doit développer cinq activités : résoudre des problèmes en groupe, expérimenter, tirer les leçons des expériences, apprendre avec les autres, transférer les connaissances. Chacune des personnes au sein de l'EHPAD Notre Dame – Saint Joseph doit donc avoir la volonté de partager ses informations. Pour favoriser ce partage, notre établissement, en tant qu'organisation, continuera à stimuler l'apprentissage continu à travers le travail commun et les rencontres inter-équipes.

5. LES USAGERS

5.1 Qui sont les usagers ?

Les personnes accueillies au sein de l'EHPAD Notre Dame – Saint Joseph présentent des dépendances ne leur permettant plus de vivre seules à leur domicile, dans une famille ou chez un tiers.

Une petite majorité de 53 % des résidents accueillis début 2015 sont des religieuses. Ces personnes bénéficient au quotidien d'un entourage familial composé par leur communauté religieuse.

L'entrée en EHPAD est souvent vécue par les personnes comme une rupture, mais aussi comme un autre temps de vie. Ces deux formes de ressenti (rupture/autre vie) peuvent être vécues différemment selon la perception de chaque personne âgée accueillie, sans pour autant classer les ressentis en typologies. Il existe des parcours, et des personnes singulières face une organisation nouvelle proposée par l'EHPAD.

Le GMP progresse en s'élevant à 599,12 fin 2012, à 638,75 fin 2013, à 646,91 fin 2014 et à 658,99 en 2015. Les personnes accueillies présentent, le plus souvent, des pathologies multiples. Leurs profils pathologiques sont les suivants :

- maladie dégénératives neurologiques (Démences de type Alzheimer, Maladie de Parkinson...);
- maladies psychiatriques vieillissantes (Psychose maniaco-dépressive, dépression);
- perte d'autonomie physique (polyarthrose, insuffisance cardiaque, chutes à répétition, cancers...).

Le maintien à domicile ne pouvait se prolonger en raison de ces pathologies, auxquelles peuvent se rajouter l'habitat inadapté et/ou l'isolement social.

5.2 Les besoins des usagers

Les personnes âgées accueillies ont des besoins qui peuvent être implicites ou explicites, évolutifs, variés et peuvent mêmes parfois entrer en contradiction. Ces besoins sont des variables qui reviennent dans les différentes enquêtes de satisfaction comme dans les Projets d'Accueil Personnalisés (PAP) que nous sommes amenés à mettre en place avec les personnes.

5.3 La satisfaction des usagers

La satisfaction des usagers, en écho au travail sur les besoins et les attentes, est un besoin pour notre établissement.

La satisfaction des usagers est donc recherchée et suivie grâce à la mise en place d'outils :

- des enquêtes de satisfaction bisannuelles ;
- de la mise en œuvre des projets personnalisés qui sont l'occasion d'un recueil des satisfactions ;
- des retours du Conseil de la Vie Sociale ;
- des recueils d'information de la boîte à suggestions ou lors des forums des familles.

6. LE PILOTAGE DE LA STRUCTURE : UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Le management des établissements du Groupe Saint Sauveur repose sur une recherche permanente de l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale.

6.1 La politique générale : excellence et efficience

S'appuyant sur les valeurs portées par la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur pour les œuvres sociales initiées au fil du temps, le cœur de métier de nos établissements est l'accompagnement de personnes en situation de fragilité. Cette mission crée une l'obligation morale d'allier en permanence l'excellence et l'efficience dans nos modes de prise en charge ou en de soins.

6.2 Les ressources humaines : humanisme et compétence

La finalité de cette politique Ressources Humaines est d'apporter une **véritable valeur ajoutée** pour le Groupe Saint Sauveur ou la **marque employeur** sera avérée, reconnue et exportable à travers son GCSMS 'Partenariat et Développement'.

6.3 Une stratégie au plus proche des besoins

Simplifier les parcours au service de ses usagers est la vision stratégique du Groupe Saint Sauveur qui s'appuie sur les ressources du territoire déclinées notamment dans le Plan Régional de Santé (PRS).

Dans un souci d'amélioration continue des prestations fournies, une organisation réfléchie de chaque processus tend à anticiper les risques, organiser les services et impliquer les acteurs au quotidien.

L'objectif visé étant une certification EFQM⁴ (responsabilité sociétale) pour les établissements.

⁴ European Foundation for Quality Management

7. DES PRESTATIONS DE QUALITE : UNE AMELIORATION CONTINUE

7.1 La démarche du projet : étapes et dispositif

Le projet d'établissement de l'EHPAD Notre Dame – Saint Joseph a été élaboré sur la période de décembre 2014 à mars 2015 avec le soutien du Cabinet ALEIS Conseil, spécialisé en conduite de projet. Notre établissement a souhaité que ce projet d'établissement soit construit dans un cadre participatif.

7.2 Les axes du projet : appliquer les bonnes pratiques

Vie Sociale

Favoriser le maintien de la vie sociale, créer de l'émotion et de l'enthousiasme par des activités de loisirs adaptées. Répondre aux attentes d'une spiritualité qui donne sens à la vie, en proposant un cadre et une organisation adaptée.

Objectifs généraux		
1. Proposer des activités pour le maintien de l'autonomie physique, psychologique, sociale et la spiritualité de chacun(e).	2. Développer des actions de divertissement et de pratique des loisirs socioculturels.	3. Favoriser la participation et l'ouverture sur l'extérieur.

Hôtellerie & Restauration – Axes structurels – Projet de vie

Favoriser un environnement accueillant dans une ambiance propice au bien-être, faciliter la vie quotidienne des personnes accueillies, offrir un service d'hébergement et une restauration de qualité.

Objectifs généraux		
1. Accueillir et héberger dans des conditions exemplaires, adaptées et respectueuses.	2. Proposer une restauration professionnelle, adaptée et de qualité.	3. Prendre soin de l'environnement de la personne autant d'elle-même que de ses biens.

Technique et Maintenance

Favoriser un environnement sécurisé et sécurisant, adapté et accueillant.

Objectifs généraux		
1. Contrôler et suivre l'état des installations et des équipements.	2. Procéder à des réparations et à l'entretien des bâtiments et des espaces verts.	3. Veiller à la sécurisation du site.

Soins – IDE - AS/AMP – Axes structurels – Projet de soins

Pratiquer des soins de santé, prévenir les risques sanitaires (maladies, infections, accidents), réduire et accompagner les manifestations physiques, cognitives et psychologiques liées à l'aggravation de la dépendance, atténuer les souffrances morales et physiques.

Objectifs généraux		
1. Effectuer des actions médicales et de prévention de la santé.	2. Mettre en place des actes de soins infirmiers et de nursing	3. Mettre en place un accompagnement psychologique.

Organisation – Axes structurels – Projet organisationnel

Planifier, accompagner, animer, décider, contrôler, organiser, sécuriser, développer.

Objectifs généraux		
1. Manager les projets et les ressources humaines.	2. Développer et pérenniser.	3. Sécuriser, promouvoir la qualité de vie au travail et la bienveillance globale.

7.3.2 Les axes d'amélioration

Fiche action n° 1 : « Droit des usagers et bienveillance »	
Objectif	- Poursuivre la mise en place d'un dispositif formalisé et structuré de promotion de la bienveillance (Formation de référents bienveillance / Sensibilisation annuelle aux bonnes pratiques professionnelles).
Groupe projet	Direction – Cadre de Santé – Animatrice – Responsable Hébergement.
Pilote(s)	Direction.
Échéancier	- Formation de référents : 2016 à 2019. - Sensibilisations annuelles de 2016 à 2019 (avec bilan en 2020).

Fiche action n° 2 : « Prévention des risques et de la maltraitance »	
Objectif	- Poursuivre la mise en place d'un dispositif formalisé et structuré de prévention de la maltraitance (protocole de prévention de la maltraitance à mettre en place).
Groupe projet	Direction – Médecin coordonnateur – Cadre de Santé – Référents bientraitance – Président CVS – Référent gestion des risques et qualité du Groupe St Sauveur.
Pilote(s)	Direction.
Échéancier	- Protocole maltraitance : mis en place en 2014 et réévaluation en 2019.

Fiche action n° 3 : « Projet global d'accompagnement dans la vie sociale »	
Objectif	- Améliorer l'intégration des familles et le soutien à l'Association « Les Amis des Maisons Notre Dame – Saint Joseph ».
Groupe projet	Direction – Animatrice – CVS – Bureau de l'Association « Les Amis des Maisons Notre Dame – Saint Joseph ».
Pilote(s)	Animatrice.
Échéancier	Résultats obtenus à évaluer (quantitativement et qualitativement en 2019).

Fiche action n° 4 : « Projet prestations hôtelières »	
Objectifs (Sur Niederbronn-les-Bains)	- Développer une meilleure évaluation des actions entreprises par la lingerie. - Réaliser un planning permettant au personnel de la lingerie de pouvoir apporter, de manière non systématique mais régulière, directement les vêtements et le linge au chevet des personnes âgées. - Entreprendre une réflexion sur la typologie des vêtements traités par l'EHPAD.
Groupe projet	Direction – Responsable Hébergement.
Pilote(s)	Responsable Hébergement.
Échéancier	2018.

Fiche action n° 5 : « Adaptation et innovation »	
Objectif	- Mettre en place un jardin thérapeutique en lien avec l'Association Jardin et Santé.
Groupe projet	Direction – Responsable Hébergement – Animatrice – Technicien Maintenance.
Pilote(s)	Direction.
Échéancier	2019.

Fiche action n° 6 : « Évaluer les compétences »	
Objectifs	- Améliorer les capacités des professionnels à co-construire un projet (PAP).
Groupe projet	Direction – Référent gestion des risques et qualité du Groupe Saint Sauveur – Médecin coordonnateur – Cadre de santé – Animatrice – Psychologue
Pilote(s)	Direction.
Échéancier	2018.

Fiche action n°7 : « Développer des plans d’actions »	
Objectifs	- Mettre en place une évaluation de l’efficacité des projets d’accueil personnalisés.
Groupe projet	Direction – Médecin coordonnateur – Cadre de Santé – Animatrice – CVS – Psychologue
Pilote(s)	Direction.
Échéancier	2019.

Fiche action n°8 : « Dimension psychique de l’accompagnement »	
Objectif	Améliorer la prise en charge des personnes âgées présentant des troubles psycho-cognitifs.
Groupe projet	Direction – Médecin Coordonnateur – Cadre de Santé – Psychologue
Pilote(s)	Direction.
Échéancier	Déploiement de l’action de 2017 à 2020.

Fiche action n°9 : « Valoriser les acquis »	
Objectif	Mise en place de rapports d’activités annuels.
Groupe projet	Direction – Référent gestion des risques et qualité du Groupe Saint Sauveur – Médecin coordonnateur – Cadre de santé – Animatrice – CVS – Psychologue
Pilote(s)	Direction - Référent gestion des risques et qualité du Groupe Saint Sauveur.
Échéancier	À partir de l’année 2016.

Fiche action n°10 : « Soins médicaux et circuit du médicament »	
Objectifs	- Améliorer la prise en compte et la prise en charge des personnes présentant troubles sensoriels.
Groupe projet	Direction – Médecin coordonnateur – Cadre de santé.
Pilote(s)	Cadre de santé et Médecin coordonnateur.
Échéancier	2019.

Fiche action n°11 : « Soins paramédicaux et exigences de santé publique »	
Objectif	- Améliorer le contenu des « journées blanches ».
Groupe projet	Direction – Médecin coordonnateur – Cadre de Santé – 1 volontaire dans l’équipe soignante.
Pilote(s)	Médecin coordonnateur et Cadre de santé.
Échéancier	À partir de l’année 2016.

Fiche action n°12 : « Les circuits et parcours de prise en charge »	
Objectif	- Réaliser une expérience de télémédecine.
Groupe projet	Direction – Médecin coordonnateur – Cadre de santé – Volontaires de l’équipe soignante.
Pilote(s)	Médecin coordonnateur et Cadre de santé.
Échéancier	2018.

8. NOS PARTENAIRES : UN SUPPORT AU QUOTIDIEN

Le Siège :

Réorganisé en 2008 avec l'objectif de donner une identité commune à tous les établissements, le siège social est composé de services ressources : DAF, DRH, DSI et RQ-GR. Dans un souci d'efficacité, des contrats groupe sont élaborés dans le domaine des achats et de la maintenance.

Les partenaires politiques : L'établissement travaille avec les partenaires politiques de territoire dans le souci de répondre au mieux aux besoins des résidents et permettre la poursuite de la vie civile.

Le Conseil Départemental (anciennement le Conseil Général) est l'un des signataires de la convention tripartite pour l'EHPAD et également l'interlocuteur privilégié du Siège Social du Groupe Saint Sauveur.

Dans une logique de territoire et de parcours patients, l'établissement tend à renforcer ses contacts avec les services du Conseil Départemental.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu de réinterroger la pertinence et le suivi de l'ensemble des conventions signées ces quinze dernières années par les établissements et d'élargir les partenariats.

L'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage de l'ensemble du système de santé dans une approche cohérente et plus efficace des politiques de santé sur son territoire. Elle est responsable de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population, y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées. L'ARS assure trois grandes missions :

- ☞ Le pilotage de la politique de santé publique en région,
- ☞ La régulation de l'offre de santé,
- ☞ L'évaluation et la promotion de la qualité des formations des professionnels de santé.

Les agences régionales, telles que l'ADEME, sont des interlocuteurs réguliers de l'établissement sur des thématiques de développement durable.

La Région Alsace (et bientôt la future région Alsace-Lorraine-Champagne Ardennes) est un partenaire sollicité dans le cadre de projets innovants faisant appel à des subventions européennes.

L'organisme paritaire UNIFAF : Toute association, comme une entreprise, doit réserver un pourcentage de la masse salariale pour financer un Plan Annuel d'Utilisation des Fonds de formation (PAUF). Cette cotisation est versée à un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (UNIFAF). Une partie des fonds collectés est mutualisée pour financer des opérations spécifiques (ex : formation d'une catégorie de personnel pour faire face à une mutation sociale...). Les souhaits de formations des professionnels sont recensés chaque année en lien avec les besoins de l'établissement et permettent l'élaboration du programme du **Plan de Formation** par l'employeur et soumis pour avis au Comité d'Etablissement.

Les stagiaires : L'établissement accueille des futurs professionnels en formation lors de stages. Ce partenariat fait l'objet d'un projet d'accueil et de suivi, conclu entre l'institut de formation et l'établissement. Selon les projets de formation et les besoins de l'établissement, des stages peuvent être organisés en partenariat avec d'autres structures de formation.

Les Amis des Maisons Notre Dame – Saint Joseph :

En lien avec la coordinatrice de la Vie Sociale, des animations culturelles et des évènements exceptionnels (sorties, fêtes..) seront programmés sur des plannings mensuels.

Autres :

- Les prestataires (restauration, linge, pharmacie, Siel Bleu...),
- Les établissements hospitaliers avec qui une convention a été signée,
- La Congrégation, la Municipalité, la Communauté des Communes...

L'établissement s'appuie de façon transversale, sur l'ensemble de ses partenaires pour remplir sa mission et viser l'excellence dans ses prestations.

9. REGLEMENTATION

Les activités de l'établissement sont régies par différentes réglementations.

- ☞ Loi n°2005-102 du 11/02/2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- ☞ Loi n° 2002-303 du 04/04/2002, dite Loi Kouchner.
- ☞ Loi n°2005-370 du 22 avril 2005, dite loi Léonetti.
- ☞ Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- ☞ Code de l'Action Sociale et des Familles.
- ☞ Code de la Santé Publique.
- ☞ Code du Travail.
- ☞ Code de l'Environnement.

Le Plan Solidarité Grand Age 2007-2012 et la circulaire N° DHOS/02/2007/117 du 28 mars 2007 pour la partie hospitalière détermine l'organisation des filières gériatriques hospitalières et ses partenariats indispensables avec les secteurs médico-social, social et libéral.

- ☞ Loi n 2002-2 de rénovation du 2/02/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- ☞ Décret n°2007-75 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Modifié par décret n° 2012-147 du 30 janvier 2012, article 3.
- ☞ Circulaire DGCS/SD5C/2011/39 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- ☞ **Le Plan national Alzheimer 2008-2012** et l'instruction interministérielle DGAS/2C/DHOS/DSS n° 2010-06 du 7 janvier 2010 relative à l'application du volet médico-social du plan Alzheimer, complétés par l'instruction DHOS du 23 février 2010 relative aux modalités de déploiement et de financement des Unités d'Hébergement Renforcées dans le secteur sanitaire.
- ☞ Loi Autonomie 2014.

Vos notes